

SEANCE PUBLIQUE  
du Lundi 14 Décembre 2020  
à 18 h 00

**EXTRAIT**

2020-1379

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt et le quatorze décembre à 18h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sis ESPACE JEAN FERRAT - MALEMORT, sous la présidence de Monsieur Frédéric SOULIER, Président.

La convocation a été établie et affichée le mardi 08 décembre 2020.

**PRESENTS:**

Monsieur Gérard BAGNOL, Monsieur Frédéric BARBIER, Monsieur Michel BERIL, Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, Madame Dominique BORDEROLLE, Monsieur Jean-Philippe BOSSELUT, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Hubert BOURNOL, Madame Corinne BOUSQUET, Madame Séverine BROUSSEAUD, Monsieur Jean-Marc BRUT, Monsieur Stéphane BRUXELLES, Monsieur Steve CLOG DACHARRY, Madame Martine CONTIE, Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Madame Christine CORCORAL, Monsieur Michel DA-CUNHA, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Isabelle DAVID, Madame Sabine DELORD, Madame Josette DELPY, Monsieur Franck DELTERAL, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Madame Alexandra DOUSSAUD, Madame Nelly DUFFAUT, Madame Martine DUMONT, Madame Josette FARGETAS, Madame Danielle FAUCON, Madame Corinne FERLAND, Madame Marie FINDELING, Monsieur Daniel FREYGEFOND, Madame Catherine GABRIEL (à partir de 19h45), Monsieur Yves GARY, Madame Céline GAUL, Monsieur Philippe HAMPIKIAN, Madame Chloé HERZHAFT, Madame Fatima JACINTO, Madame Shamira KASRI, Madame Sandrine LABROUSSE, Madame Marie-Christine LACOMBE, Madame Hélène LACROIX, Monsieur Alain LAPACHERIE, Monsieur Yves LAPORTE, Monsieur Bernard LAROCHE, Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Régis LESCURE, Monsieur Christian LEYMARIE (à partir de 19h00), Madame Sylvie LORENZON, Monsieur Walter MAMMOLA, Madame Sandrine MARTIN, Monsieur Carlos MARTINEZ, Madame Sandrine MAURIN, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Jean-Louis MICHEL, Monsieur Pierre MONTEIL, Monsieur François PATIER, Monsieur Jean-Pierre PESTOURIE, Monsieur Franck PEYRET, Madame Sylvie PLAS, Monsieur Jean PONCHARAL, Madame Nicole POULVEREL, Monsieur Christian PRADAYROL, Monsieur François PRINCE (à partir de 18h13), Monsieur Stéphane RAYNAUD, Madame Annie REYNAUD, Monsieur Paul ROCHE, Monsieur Bernard ROUSSELY, Monsieur Bernard SAGE, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Henri SOULIER, Monsieur Frédéric SOULIER, Monsieur Jean-Yves SOULIER, Monsieur Denis TABARD, Madame Valérie TAURISSON, Madame Lucette TRALEGLISE, Monsieur Jacques VEYSSIERE, Monsieur Philippe VIDAU, Madame Carine VOISIN, Monsieur Alain ZIZARD.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :**

<b><u>Mandants</u></b>	<b><u>Mandataires</u></b>	<b><u>Date Procuration</u></b>
Madame Anne COLASSON	Monsieur Philippe LESCURE	14/12/2020
Monsieur Philippe DELARUE	Monsieur Christian PRADAYROL	14/12/2020
Madame Najat DELDOULI	Monsieur Franck PEYRET	14/12/2020
Madame Dominique EYSSARTIER	Madame Sandrine MAURIN	14/12/2020
Monsieur Jean-Paul FRONTY	Madame Sylvie LORENZON	12/12/2020
Madame Catherine GABRIEL	Monsieur Paul ROCHE (jusqu'à 19h45)	14/12/2020
Monsieur Jean-Marie GALAUD	Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS	14/12/2020
Madame Martine JOUVE	Madame Marie-Christine LACOMBE	14/12/2020
Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES	Madame Carine VOISIN	09/12/2020
Monsieur Didier TRARIEUX	Madame Valérie TAURISSON	14/12/2020

**ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE:**

Monsieur Jean-Luc DUPUY, Monsieur Christian LEYMARIE (jusqu'à 19h00), Monsieur Didier MARSALEIX, Monsieur François PRINCE (jusqu'à 18h13), Monsieur Guy ROQUES.

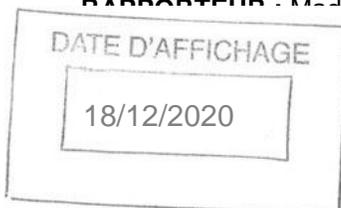
**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES PAR LE SUPPLEANT :**

<b><u>Titulaire</u></b>	<b><u>Suppléant</u></b>
Madame Béatrice LONDEIX	Monsieur Frédéric BARBIER

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Corinne FERLAND pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : ZONE DE L'ESCUДИER SUD, COMMUNE DE DONZENAC :  
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019-972 DU 20 MAI 2019 ET MISE EN PLACE DE LA  
PROCEDURE D'URBANISME LOTISSEMENT DE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE**

**RAPPORTEUR :** Madame Isabelle DAVID, Vice-Présidente



Accusé de réception en préfecture  
019-200043172-20201216-2020-1379-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Par délibération en date du 20 mai 2019, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a engagé une procédure de concertation en amont de la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de l'Escudier Sud.

Le conseil communautaire a approuvé, lors de sa séance du 14 décembre 2020, l'abandon de la procédure d'urbanisme de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de l'Escudier Sud.

De ce fait, il convient d'apporter une modification à la délibération 2019-972 du 20 mai 2019 relative à la procédure de concertation de la manière suivante :

Version initiale :

*Conformément aux articles L300-2 et R300-1 du Code de l'Urbanisme, modifiés par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) doit engager une procédure de concertation en amont de la création de la ZAC de l'Escudier Sud.*

Version modifiée :

*Conformément aux articles L300-2 et R300-1 du Code de l'Urbanisme, modifiés par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) doit réaliser une procédure de concertation préalablement au dépôt de la demande de permis d'aménager pour la zone d'activités de l'Escudier Sud.*

De plus, conformément à l'article L442-1 et L442-1-2, du Code de l'Urbanisme, le projet d'aménagement de la zone de l'Escudier répond à la définition et au périmètre de la procédure de lotissement de zone d'activités.

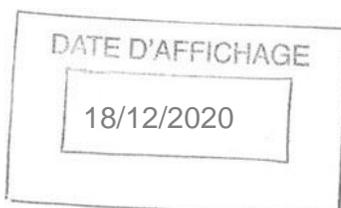
L'Agglo étant entièrement propriétaire des parcelles à aménager, cette procédure permet de réduire les délais pour la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de l'Escudier Sud.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré**

DECIDE

**Article 1** : D'approuver la modification de la délibération n°2019-972 du 20 mai 2019 comme indiquée ci-dessus.

**Article 2** : D'approuver la mise en place de la procédure d'urbanisme de lotissement pour la création de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Escudier Sud.



Accusé de réception en préfecture  
019-200043172-20201216-2020-1379-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**Article 3** : D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président

  
Le Président  
Frédéric SOULIER

DATE D'AFFICHAGE  
18/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
019-200043172-20201216-2020-1379-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020